

**SINT-JOSSE - Plan communal de développement  
Dossier de base**

**Avis de la Commission régionale de développement  
20 MAI 1999**

Vu l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991, notamment les articles 9 et 40 ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 février 1993 relatif à la Commission régionale de développement ;

Vu le dossier de base du plan communal de développement de la commune de Saint-Josse, transmis à la Commission le 24 mars 1999 ;

Vu les avis ci-annexés des administrations et instances suivantes :

- Commission royale des monuments et des sites ;
- Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Administration de l'aménagement du territoire et du logement;
- Administration de l'équipement et des déplacements ;
- Administration des pouvoirs locaux ;
- Institut bruxellois de gestion de l'environnement ;
- Société des transports intercommunaux de Bruxelles ;

Vu l'audition des représentants de la commune lors de la séance plénière du 29 avril 1999 ;

La Commission émet en date du 20 mai 1999 l'avis suivant :

## **I. CONSIDERATIONS GENERALES**

### **Aspects positifs :**

Considérant :

- la composition et la structure logique du document;
- la bonne description en général de la situation de fait dans les différents domaines qui ont été analysées dans le PCD (surtout les domaines population, espaces publics, patrimoine immobilier remarquable et environnement, nuisances et pollution ont bien été développés), bien que la diagnose comporte aussi quelques lacunes;
- la diagnose où les atouts et faiblesses dans les différents secteurs se révèlent de manière suffisante (p.ex. par l'emploi de tableaux de synthèse);
- la traduction de cette diagnose vers des options politiques où l'on vise de renforcer des points positifs et de remédier aux problèmes et points négatifs qui sont apparus;
- les propositions et options politiques très valables dans chacun des secteurs traités qui sont dans

- l'ensemble en concordance avec le plan régional de développement;
- la politique communale judicieuse pointée vers des résultats maximales avec des moyens financiers réduits;

*La Commission estime qu'il s'agit d'un document très valable.*

*La Commission rejoint dans l'ensemble les options politiques du dossier de base et demande à la commune, qui soutient ses habitants et pour le développement continu de ces activités sur son territoire, de continuer sur cette base dans la phase suivante (projet de PCD).*

*Considérant:*

- les efforts de communication active (organisation de réunions d'information, débats, questionnaires, ...) de la commune afin de dialoguer avec les autres acteurs et la population pour établir les options politiques de ce document;
- la réflexion sur le traitement des quartiers limitrophes et les problèmes (surtout en ce qui concerne les communes voisines de Bruxelles et Schaerbeek) et l'élaboration d'approches transversaux;

*La Commission se réjouit des manières de participation et de concertation et de cette approche transfrontalière et encourage la commune de continuer dans la voie engagée.*

*D'une approche purement technico-urbanistique et vu la superficie très réduite de la commune la Commission est d'avis qu'une collaboration importante s'impose*

### **Aspects négatifs**

Considérant toutefois que :

- pour certains domaines (par exemple le volet équipements et services à la population) une véritable **analyse** de la situation existante fait défaut : le dossier de base se limite ici au stade d'inventaire;
- beaucoup d'options politiques ne sont pas suffisamment développés et concrétisés : on parle trop peu des **moyens** pour la réalisation de ces objectifs;
- la présupposition des **priorités** par secteur fait aussi défaut;
- le dossier de base ne comporte pas **d'analyse historique** qui aurait pu être utile pour un meilleure compréhension de la structure urbaine actuelle de la commune, de la composition de son territoire, des fonctions et activités présentes, du patrimoine immobilier important, des moyens financiers réduits;
- les cartes ne sont pas assez lisibles - par trop d'information et comportant parfois des données peu pertinentes;

*La Commission demande à la commune de rendre opérationnel le PCD en :*

- complétant **l'analyse** dans une nombre de domaines (par exemple sur le plan des et des équipements et services : évaluation quantitative et qualitative de l'offre en fonction de la demande, développer le fonctionnement des ces équipements et services, l'accessibilité et traiter les problèmes à remédier, etc.);
  - de laisser exprimer ses choix concrets, ses points de vue et propositions, ensemble avec les **moyens** à utiliser.
  - la l'indication de **priorités** par secteur politique
  - l'augmentation de la lisibilité de certaines cartes ; la **lisibilité** de certains tableaux peut aussi être améliorée ;
  - d'améliorer davantage le **dialogue** avec la population, par exemple en éditant une synthèse en plusieurs langues (brochure toutes boîtes), en simplifiant le langage etc.
- de sorte que le PCD est réellement un instrument complet et opérationnel dans les mains des responsables politiques communaux .*

## POPULATION ET LOGEMENT

Considérant :

- les résultats de l'enquête selon la typologie des quartiers sur base de leurs profils socio-économiques dominants, de laquelle il ressort clairement que Saint-Josse est caractérisé par un type de population à l'intérieur duquel dominant les familles avec un profil socio-économique bas.
- les tendances constatées dans le dossier de base d'une population qui devient de plus en plus pauvre et fragile.
- la présence d'une population jeune prédominante, ce qui par le dossier de base est considéré à juste titre comme un élément positif, en d'autres mots comme un potentiel qui doit être utilisé positivement .
- **l'orientation du document vers les habitants** : grande attention aux problèmes socio-culturels et la volonté d'orienter les interventions politiques vers ces problèmes
- le grand besoin de logements sociaux par rapport à l'offre qui comporte seulement 9 % du parc immobilier communal.
- les loyers bas en comparaison avec d'autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale comme un atout, avec par contre dans la plupart des cas une mauvaise qualité des logements comme élément négatif évident.
- l'évolution favorable d'un pourcentage croissant de propriétaires, qui se situe cependant encore sous la moyenne régionale.

*la Commission rejoint les objectifs et options politiques du dossier de base concernant la politique de la population et du logement et appuie plus particulièrement le choix délibéré de la commune pour ses habitants;*

*La Commission demande dans le projet de PCD de réfléchir sur :*

- *la possibilité d'une augmentation de l'offre de logement sociaux, en collaboration avec les instances régionales appropriées (SLRB, Sociétés de Logements Sociaux)*
- *les efforts à fournir en matière de récupération de logements (logements à l'abandon, rénovation, ...) et en matière d'amélioration de l'accès au logement de groupes de population économiquement précaire, et cela aussi bien*  
*sur le marché de l'achat ( système prêts hypothécaires bon marché, augmentation de l'aide à la rénovation,...) comme pour le marché locatif (élargissement du système des subsides locatifs) ;*
- *les possibilités d'implantation de quelques logements supplémentaires, par le remplissage de certains espaces ouverts au moyen de verdure ou de récréation ( ex ; rue du Chemin de fer, rue du Botanique, square Delhaye )*

## ECONOMIE, EMPLOI ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Mixité des fonctions.

Considérant :

- le tissu très riche et diversifié urbanistiquement de la commune ;
- la présence, sur et juste en dehors du territoire de Saint-Josse, d'une série de pôles avec une concentration d'institutions publiques et privées nationales et internationales ( le quartier Nord, le pentagone, le quartier européen ,...)

- la constatation que Saint-Josse compte le plus grand nombre d'emplois en rapport avec le nombre d'habitants et que beaucoup d'emplois sont donc occupés par des travailleurs résidant hors de la commune et de la Région ;
- la constatation que la cause de profonds problèmes sociaux avec lesquels est confrontée une grande partie de la population communale, doit être recherchée dans la sphère économique : chiffres du chômage hauts et toujours croissants : presque un habitant sur 18 est au chômage et (sur)vit avec le minimex.
- l'importance, soulignée par le dossier de base, pour insérer dans le processus du travail le haut pourcentage de jeunes, ce qui implique qu'on veut créer plus d'emplois pour les habitants ;
- que cet objectif peut seulement être atteint par le développement d'activités économiques spécifiques d'une part et par une formation continue de la population - principalement peu scolarisée- d'autre part .

*la Commission est d'accord avec les options générales et les objectifs sectoriels qui sont présentés dans le chapitre sur l'emploi .*

*la Commission soutient, en concordance avec les objectifs et les plans régionaux, l'effort qui tend à une mixité de fonctions urbanistique et économique aussi grande que possible. Des activités économiques à attirer devraient de préférence former un bon complément à la fonction d'habitat et doivent surtout répondre à l'objectif de promotion de l'emploi local .*

*la Commission demande :*

- *d'utiliser les opportunités offertes par la présence de pôles culturels et commerciaux, de bureaux et d'hôtels.*
  - *d'organiser des synergies entre les différentes activités économiques entre elles et entre ces dernières et les institutions d'enseignements et les centres de formation ( p. ex. dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, comme proposé dans le dossier de base) avec pour objectif l'insertion professionnelle des jeunes de Saint-Josse.*
  - *de tirer également la carte touristique, e .a . en jouant sur la force d'attraction métropolitaine et culturelle des nombreux pôles d'attraction (multi)culturels qui se trouvent sur son territoire.*
- Développer la politique en matière d'économie sociale dans le projet de PCD (entreprises d'insertion, coopératives, ... où vont de pair la formation et l'emploi de chômeurs non scolarisés et de longue durée).*

### **Fonction commerciale**

Considérant :

- la présence sur le territoire communal de trois noyaux commerciaux fonctionnant bien, qui en outre sont d'une façon excellente desservi par les transports publics : la quartier Nord avec la place Rogier, la rue du Progrès et la rue de Brabant, la Chaussée de Haecht et la Chaussée de Louvain ;
  - la volonté de la commune de continuer à stimuler et à embellir ces noyaux commerciaux d'une part et de soutenir le commerce local (primaire) d'autre part .
- la Commission marque son accord sur ces objectifs*
- *est d'avis que sur le plan de la planification de la distribution une analyse plus précise des trois noyaux commerciaux de Saint-Josse est nécessaire.*
  - *demande plus spécifiquement de vérifier comment la relation de la rue de Brabant avec le fait de faire ses courses dans le centre dans la rue neuve évoluera lorsque la grande fracture de l'avenue Lazare disparaîtrait.*

### **Quartier Nord**

Considérant :

- l'option communale de financement de sa politique sociale par entre autre le développement de bureaux le long des boulevards du ring et dans le quartier Nord ( charges d'urbanisme, taxes sur les bureaux,...)
- que l'infiltration de la prostitution et de l'industrie du sexe dans le tissu résidentiel du quartier de la rue Verte cause pas mal de problèmes (important trafic, mélange de familles comportant beaucoup d'enfants avec la prostitution, criminalité, ...)

*La commission est d'avis qu'il y a lieu de se former une vision d'un nouveau concept urbain dans le quartier Nord. Les réflexions du dossier de base y contribuent déjà pour une partie.*

*Il y a cependant encore de la place pour pas mal de questions , par exemple : comment voit-on le remplissage urbanistique à l'est de la ligne de chemin de fer ? L'avenir de ce territoire doit-il être recherché dans le développement de la fonction de bureaux ou un quartier d'habitation fort et contemporain doit-il être construit ?*

*La commission demande de réfléchir sur l'avenir du «Brussels Eroscenter», dans lequel e .a une concentration et une densification de ces activités le long de la rue d'Aerschot doit être envisagée. Vu l'influence importante sur d'autres domaines (secteur de santé, sécurité,...) la Commission est d'avis que cette zone doit faire l'objet d'un dialogue avec les communes voisines, la Région et les autres autorités.*

## **EQUIPEMENTS ET SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE**

Considérant que :

- la carte des propriétés communales manque;
- l'offre des équipements collectifs et services n'a pas été évalué en fonction de la demande, vu la population défavorisée qui est très importante;
- une analyse du fonctionnement et problèmes de ces équipements n'a pas été effectuée;
- que le lien avec les autres autorités n'est pas assez marqué (concernant la gestion, financement,...);
- qu'il n'y a pas d'orientation de quartier ou de voisinage;
- la composition spécifique de la population, plus particulièrement le nombre important de jeunes (Saint-Josse compte le nombre de jeunes le plus important de la région bruxelloise);

*La Commission demande dans le projet de PCD :*

- de combler ces lacunes et de proposer des options politiques concrètes qui répondent aux défauts et problèmes;
- de concrétiser plus particulièrement la politique (et les moyens) concernant les soins de santé, l'aide aux personnes et l'accueil social (crèches,...);
- de faire apparaître plus clairement la collaboration avec les autres autorités (Région, communautés,...)
- de consacrer plus d'attention aux équipements de proximité liés à la fonction du logement;
- d'axer la politique de façon prioritaire sur les équipements pour les jeunes : augmentation de l'offre, amélioration de l'accessibilité,...;

## **POLITIQUE DE LA JEUNESSE**

### **Etablissements scolaires**

Considérant la diagnose suivante dans la situation existante :

- un manque de place aigu dans un nombre d'écoles, ce qui indique un manque d'établissements scolaires;
- le phénomène de "sous-scolarisation", le bas degré de scolarisation et les problèmes y afférent sur le marché de l'emploi;
- le fait que la majorité des enfants a comme langue maternelle ni le français ni le néerlandais;

*la Commission demande de faire, en concertation avec les institutions régionales et communautaires, un effort supplémentaire sur le plan de l'enseignement afin de résoudre ces problèmes.*

### **Jeunesse, équipements culturels et de loisirs**

Considérant :

- les lacunes déjà mentionnés dans le dossier de base concernant les équipements en général;
- néanmoins l'accent sur la politique de la jeunesse et la dynamique déjà entamée à ce niveau sur le terrain;

*la Commission demande*

- *de développer ce volet dans le projet de PCD, en vue d'améliorer et d'augmenter l'offre en équipements (maisons de jeunesse, plaines de jeux, bibliothèques, salles de fête et de spectacle, salle polyvalentes, ...).*
- *à titre d'exemple : de réfléchir au rôle que l'académie de musique pourrait jouer au niveau de l'intégration de tous les jeunes.*

### **Equipements sportifs**

Considérant :

- la constatation dans le volet sur la situation existante d'un manque d'infrastructures sportives, vu que surtout les enfants et les jeunes font usage de ce type d'équipements;
- le fait que la pratique du sport entraîne un bon nombre de conséquences positives (élément d'intégration, occupation utile,...)
- de ne pas traiter (les problèmes liés) au stade sportif de la commune se trouvant sur le territoire d'Evere; par qui ce centre est-il occupé? Comment est-il géré? Comment les problèmes d'accessibilité (organisation d'un transport commun,...) sont-ils résolus? Comment la commune voit-elle l'avenir ?
- l'absence total dans la deuxième partie du dossier de base d'options politiques et moyens liés au sport;

*la Commission demande :*

- *une attention particulière pour améliorer les infrastructures sportives: prévoir assez d'équipements : salles de sport, espaces de sport en plein air, ...).*
- *d'améliorer l'accessibilité des équipements existants; accès et transport gratuit, ...;*
- *d'analyser la possibilité de la fermeture le dimanche après-midi de certaines voiries de quartier pour les sports et les jeux.*

## **LA POLITIQUE SOCIALE ET CULTURELLE ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

Considérant :

- la volonté des responsables politiques de développer davantage les atouts et possibilités culturels de la commune (population multiculturelle, axe culturel de la rue Royale Ste. Marie,...)
- le lien fait par le dossier de base entre la politique sociale d'une part et la politique de l'emploi d'autre part;
- le fait que la politique contre l'exclusion sociale puisse seulement être efficace en utilisant des moyens transversaux et l'effort conjugué de tous les instances publiques (commune, Région, communautés, autorités nationale et européenne);
- *la Commission soutient la politique communale (principes, objectifs, options,...);*
- elle demande de faire emploi des études existantes (par exemple le rapport sur la lutte contre la pauvreté) et des moyens fournis par d'autres autorités publiques;
- *elle souhaite que le PCD devienne un instrument de coordination et de gestion sur le plan communal de tous les moyens à mettre en oeuvre par différentes autorités (politique du CPAS, programmes de solidarité urbaine, projets de formation et d'emploi, projets artistiques et (multi)culturels,...).*

## ESPACES PUBLICS

Considérant :

- l'approche positive et importante de l'espace public comme espace essentielle de la ville, laquelle ne peut être réduite à une espace d'activités, mais est le garant du rayonnement de la ville et qui caractérise et représente le quartier; l'espace public dont la qualité et le cadre de vie dépend de manière importante et autour duquel se développent des fonctions de quartier (logement, équipements, commerce);
- qu'en plus de la fonction de déplacements, d'autres fonctions de l'espace public sont d'une importance cruciale : fonction de séjour, fonction de rencontre, espace d'expression,..., et que plus particulièrement le besoin d'espaces publics pour les jeunes entre en ligne de compte dans le dossier de base;
- que les espaces publics de Saint-Josse sont surtout caractérisés par leur lien à un tissu urbain dense et mixte qui est parsemé de placettes (de jeu) et est occupé par des petits commerces de proximité;
- que ce caractère de quartier doit être maintenu et développé entre autre en encourageant les déplacements lents et les activités sociales, récréatives et commerciales;
- que la commune dispose, en plus de ces espaces de proximité, d'un nombre d'espaces publics (dans le Quartier nord, près du quartier de l'Europe, les boulevards du petit Ring, la chaussée de Louvain, la rue Royale, le centre culturel du Botanique, la place Rogier,...) ayant un rayonnement dépassant celle de la commune, voir cela de la Région, laquelle doit être développée davantage;
- la constatation dans le dossier de base que la gare du Nord tourne le dos à la commune et la nécessité d'une "contre-stratégie" spatiale;

*la Commission rejoint cet approche de l'espace public, pointé vers une amélioration par étape et progressive et estime l'attention pour les espaces publics pour les jeunes particulièrement louable. Dans certains tissus urbains denses (rue de Brabant, quartier Houwaert) ceci pourra seulement être réalisé par la création de véritables espaces publics, où différentes activités seront possibles (jeux, rencontres, repos,...) pour toutes les catégories d'âge. L'espace nécessaire devra être recherchée et - par moyen de PPAS - achetée et aménagée progressivement. Il est clair que cela est seulement possible en dialogue avec l'autorité régionale, entre autre en vue d'utiliser les différents moyens financiers régionaux qui y sont à disposition.*

*En outre, la commune devrait s'inscrire également dans la dynamique régionale de rénovation, réaménagement et revalorisation des espaces publics à caractère métropolitain.*

*La Commission demande plus spécifiquement de réfléchir à :*

- l'avenir de la place St. Lazare et le square Victoria Régina dans le contexte de réaménagement de l'avenue St.Lazare;
- l'amélioration de l'aménagement autour de l'entrée à l'est de la gare du Nord (p.ex. aménagement d'une petite place de gare, densification de la fonction commerciale, habitation supplémentaires, ...).
- l'amélioration des liaisons est-ouest autour du Centre de Communication Nord (CCN).

## **POLITIQUE DE RENOVATION**

Considérant que :

- Saint-Josse est une commune pilote sur le plan de la rénovation urbaine ;
- la rénovation d'îlots et d'immeubles isolés de la commune et du CPAS (respectivement dans le cadre des arrêtés royaux de 1977 et 1980) est terminée et que leur évaluation manque dans le dossier de base ;
- la commune est presque totalement recouverte par l'Espace pour le Développement Renforcé du Logement du PRD ;
- les besoins sur le plan de la rénovation urbaine sont encore importants dans la commune et qu'elle considère deux territoires prioritaire en matière de rénovation : le quartier de la rue Linné - rue des Plantes- rue de la prairie- rue de la Rivière et le quartier autour de la place Bossuet et de la place Houwaert.
- *La Commission appuie la politique communale visant à concentrer les interventions dans les quartiers les plus défavorisés ;*
- *demande qu'il soit fait au maximum usage de tous les moyens qui peuvent être utilisés sur le plan de la rénovation : contrat de quartier (place Bossuet), périmètre-SDR. (rue Sainte Marie), travaux subsidiés pour la rénovation d'espaces publics, système de primes à l'achat et à la rénovation, acquisition par la commune de bâtiments inoccupés, instruments du Fonds du logement, périmètres de rénovation urbaine,...*
- *souhaite que le PCD devienne un instrument opérationnel de gestion de ces moyens;*
- *demande de l'attention pour la rénovation en ce qui concerne les entreprises : PME, ;...*
- *demande que la commune implique la population dans la rénovation urbaine.*

## **EMBELLISSEMENT DE LA VILLE ET REVALORISATION DU PATRIMOINE**

Considérant :

- la délimitation d'un périmètre global qui comprend les territoires avec un grand nombre d'immeubles isolés remarquables et des zones avec des ensembles de patrimoine : « Périmètre de Sauvegarde du Patrimoine (PSP) ou « Territoire communal avec patrimoine dense » avec comme colonne vertébrale les axes rue Royale-Chaussée d'Haecht.
- la volonté de la commune tendant à faire disparaître la cassure qui sépare les parties du Botanique et à revoir la liaison rapide sous le Botanique en tempérant les obstacles visuels et sonores, afin de mettre sur pied une meilleure liaison plus conviviale avec le pentagone ( par l'intégration de l'avenue Lazare dans le parc).
- les moyens qui seront utilisés dans le cadre de l'embellissement et de la revalorisation du patrimoine allant de l'élaboration de règlements communaux « zonals », un inventaire permanent du patrimoine, la modification ou l'élaboration de PPAS, jusqu'à l'investissement dans la rénovation et la réaménagement d'espace publics importants et des avenues urbaines du Petit Ring .

la Commission demande que :

- la commune développe concernant le patrimoine immobilier remarquable, des stratégies spécifiques de sensibilisation adaptés à la population;
- un dialogue serait entamé immédiatement avec toutes les instances concernées afin de débloquer le dossier du Botanique et du réaménagement de l'avenue Saint-Lazare, vu qu'un tel aménagement de l'espace public est nécessaire dans cette zone (dégradation, un passage pour piétons très mauvais, désagréable et dangereux au niveau de la circulation).

## MAILLAGE VERT

Considérant :

- le diagnostic d'un déficit d'espaces verts ( accessible au public) dans le tissu urbain dense de Saint-Josse
- le fait que presque tout le territoire communal est recouvert par le périmètre pour la verdurisation prioritaire des îlots, rues et places de la carte n° 4 (« le patrimoine et l'embellissement de la ville ») du PRD.
- la présence d'une série d'espaces verts (Jardin botanique, Frick, Steurs, et Marie-Louise et Ambiorix dans les environs) offre néanmoins des points de départ excellents pour la réalisation du maillage vert, comme le dossier l'indique correctement.

*La Commission soutient la politique de la commune en matière des espaces verts et du maillage vert.*

*Elle souhaite voir réalisés notamment les projets suivants de la commune :*

- l'ouverture au public d'espaces verts;
- le verdoisement des espaces publics, des rues et des intérieurs d'îlots;
- la réappropriation du Jardin Botanique par le réaménagement du boulevard Saint Lazare.

*La Commission appuie également le projet de réaménagement de l'espace au nord du Jardin Botanique. Elle préconise également d'envisager dans le réaménagement du boulevard Saint Lazare l'intégration d'une promenade verte et de favoriser le passage des piétons perpendiculairement aux voies de circulation automobile pour rejoindre la partie sud du boulevard Saint Lazare, sur Bruxelles. La Ville de Bruxelles pourrait y poursuivre le tracé d'une promenade piétonne dans la verdure, en direction des jardins de l'Albertine et de la Grand Place.*

*La CRD insiste pour que le projet de maillage vert intègre une coulée nord-sud : liaisons vertes entre le Cinquantenaire et le parc Josaphat. Dans cette optique, l'îlot de la gare de Saint-Josse pourrait prolonger le square Delhay, qui peut être intégré dans cette continuité du maillage vert vers le square Ambiorix, en passant par le boulevard Clovis. Aussi, la traversée piétonne de la chaussée de Louvain devrait y être améliorée.*

*La Commission approuve les mesures d'aménagement et de gestion décidées par la commune, notamment :*

- la taille douce des arbres;
- le verdoisement des zones de recul;
- la gestion différenciée des espaces verts;
- les primes de verdoisement;
- la préservation des intérieurs d'îlots;
- le maintien et le renforcement de la perméabilité des sols;
- la priorité accordée aux trafic lent (favoriser les déplacements des usagers faibles), particulièrement dans les espaces publics participants au maillage vert.

*En ce qui concerne la gestion des talus de chemin de fer, la Commission estime nécessaire d'établir, au niveau de la Région, une convention avec la SNCB.*

## **POLITIQUE DES DEPLACEMENTS**

Considérant :

- qu'un plan de mobilité manque ;
- que le volet mobilité en général transparait faiblement.
- les problèmes constatés en rapport avec la vitesse commerciale des transports publics (bus) à Saint-Josse ;
- l'absence totale de facilités pour la circulation des vélos (pistes et itinéraires cyclables, parkings pour vélos près des centres commerciaux, des bâtiments importants, des stations de transports public,...), indépendamment de l'infrastructure qui est momentanément installée dans le quartier de la gare du Nord ;
- qu'on s'occupe à peine du trafic de transit pour autos entre le Pentagone et le Nord de la Région ;
- l'importance, pour la commune et la Région, de l'intégration de la gare de la chaussée de Louvain dans le réseau exprès régional.

*La Commission demande que :*

- *que le volet mobilité dans le projet de PCD devrait être plus élaboré ( plan de mobilité), dans lequel les objectifs proposés dans le dossier de base d'augmentation de la vitesse commerciale de transport des transports publics et d'amélioration des déplacements des usagers faibles constitueraient un point central ..*
- *que, lors de la rédaction de plan de mobilité, de l'importance soit attachée entre autres à un modèle global pour la dissolution du trafic de transit entre le centre de Bruxelles et la partie Nord-ouest de la région (rassemblement de ce trafic sur les axes les plus logiques, de sorte que le trafic de percolation dans le quartier de Brabant et la rue de Brabant devient impossible) et pour une amélioration sensible des liaisons pour piétons et vélos entre le pentagone et Saint-Josse ( suppression de l'effet de barrière de certaines artères, amélioration des passages pour piétons, ...)*
- *que le plan de mobilité serait développé en dialogue avec les communes limitrophes et les instances régionales (AED, STIB,...) et que l'on utilisera instamment les résultats de l'étude de modélisation dynamique du trafic sur le territoire régional;*

*La Commission déplore que la commune a abandonné tout projet en relation avec une gare RER chaussée de Louvain.*

## **GESTION DE LA COMMUNE**

Considérant :

- le diagnostic de la situation existante, qui attire l'attention sur une série de problèmes en rapport avec les finances communales : déficit causé par de faibles recettes fiscales combiné avec de hautes charges financières, plus grande pression fiscale (sur une population en moyenne plus pauvre) que dans d'autres communes bruxelloise, etc ...
- étude de l'évolution des budgets du CPAS, qui indique un phénomène de paupérisation et d'exclusion croissante à Saint-Josse, qui est la commune la plus pauvre de Belgique.
- *la Commission appuie la politique communale dans laquelle, malgré la situation financière difficile, le niveau de fourniture de services à la population est maintenu et renforcé et les équipements continuent à être développés.*
- *soutient les politiques qui sont dessinées dans ce chapitre du dossier de base du PCD*

- se réjouit de la gestion communale convenable ( par les responsables politiques et les fonctionnaires), dans laquelle, par rapport aux moyens rares, beaucoup est planifié et réalisé ;
  - demande à la commune d'utiliser au maximum tous les moyens que mettent à sa disposition les instances régionales ( dans le domaine de la rénovation urbaine, l'embellissement d'espaces publics, la politique du logement, la politique de soutien au développement économique, d'attraction d'activités économique et de promotion de l'emploi, la revalorisation de la fonction commerciale,...), les instances communautaires (COCOF, VGC, ...en matière d'éducation et de formation, aide aux personnes, soins de santé,... ), les autorités fédérales et européennes .
  - s'adresse à ces institutions régionales, communautaires, fédérales et européennes pour renforcer les efforts dans les quartiers les plus pauvres et dégradés afin de donner à ces quartiers de nouvelles impulsions de développement qui profitent aux habitants y résidant.
    - la commission s'exprime plus spécifiquement en faveur d'une plus grande solidarité entre les communes de la Région Bruxelloise ( fonds communal) et d'une meilleure compensation de la perte de moyens que les communes subissent suite à la présence (et nouvelle construction, cfr. Quartier nord) de superficies de bureaux d'institutions publiques sur leur territoire (« mainmorte »).
-